



Première audience judiciaire pour les STMG

publié le 21/12/2015

Descriptif :

Mardi 15 décembre 2015, les élèves de première STMG se sont rendus au tribunal de Poitiers.

Les élèves ont assisté à une audience du tribunal correctionnel. Voici ce qu'ils ont vécu :

Accueil au tribunal :

Leur visite a commencé par le passage obligé par le portique de sécurité, ce qui est toujours impressionnant pour les non-initiés. La sécurité étant renforcée, la présentation des pièces d'identité, la fouille des sacs étaient de rigueur... Il y avait beaucoup de monde à 14 h, mais tous étaient fouillés et contrôlés.

Les lieux :

Voir les avocats en toges « pour de vrai », était pour certains une première. Les élèves ont trouvé les lieux impressionnants, solennels, « la grande salle fait penser à une église », ce qui n'est pas étonnant puisque la salle des pas perdus du palais obéit à une architecture de style gothique, style que l'on retrouve également dans la cathédrale Saint Pierre et l'église Sainte Radegonde, édifiées à la même période.

Les grands piliers de l'entrée, caractéristiques des tribunaux, la grande salle des pas perdus, ont été très observés. A l'entrée du juge, le greffier en a fait l'annonce, et le public présent s'est levé en signe de respect.

Les affaires :

Ils ont apprécié de voir des « affaires en vraies ». « J'ai trouvé la visite intéressante, elle concluait bien la fin de notre chapitre en droit, elle le rendait plus concret ».

Ils ont aussi été surpris de la rapidité de la décision prise pour la sentence.

Les protagonistes :

Les élèves ont aussi été marqués par le fait que certaines personnes ne se présentent pas à l'audience où ils sont convoqués, pour eux cette soustraction à la justice leur paraît invraisemblable

Deux affaires ont été présentées.

L'une concernait un récidiviste. Son arrivée menottée et encadrée par les gendarmes a fait son effet sur des élèves peu habitués à cette réalité. Les élèves ont été surpris par le nombre de délits qu'il avait déjà commis et le temps passé en prison. Mais surtout la réaction du prévenu, qui une fois condamné, a insulté le juge avant de repartir en prison. Cette violence verbale qu'ils voient dans les films et qu'ils n'imaginent pas réelle, est pourtant bien présente dans la vie courante.

Dans la deuxième, un jeune homme était accusé de recel après avoir acheté un ordinateur portable « à la sauvette ». L'ordinateur étant bloqué par une sécurité, il a réussi à trouver le propriétaire et lui a téléphoné pour lui donner rendez-vous en ville. Son intention était-elle honnête ? On peut en douter... Il a été interpellé par la police. C'est une affaire proche de nos lycéens puisqu'ils peuvent eux aussi acheter de tels appareils d'occasion via internet et ne pensent pas toujours à vérifier l'origine du produit. L'avocat a donc rappelé l'importance de demander des factures ou autres pièces pour ne pas se retrouver devant la justice pour recel ou « pour naïveté ».

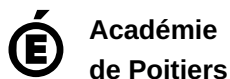
Face aux avocats, les élèves ont fait la différence entre l'avocat commis d'office, « encore peu expérimenté et qui devait défendre le premier prévenu avec peu d'arguments » (après 20 inscriptions au casier judiciaire), et le deuxième avocat plus aguerris « qui a essayé de démonter, un à un, les arguments du Procureur de la République ». L'idée d'argumentation était ici particulièrement bien développée et ils l'ont tous bien noté.

Le juge leur a paru « extrêmement précis dans ses propos, reprenant les faits un à un et demandant au prévenu de confirmer les éléments présentés, cherchant des éléments permettant d'expliquer la situation à l'avantage des

prévenus ». La juge avait « envie de comprendre » les accusés, elle parlait calmement et sans éclat de voix. Ils ont apprécié « l'autorité et la posture des hommes de loi » vis-à-vis des parties, même si certains ont jugé le Procureur de la République un peu « dictatorial » quand il faisait son réquisitoire. L'impact du Procureur de la République est essentiel puisqu'il représente la société », quand il parle « sa voix raisonne dans la salle », « il accuse, il pointe du doigt les méfaits commis ».

Ce projet est un support à l'enseignement de droit dispensé STMG. Ils vont dans les jours qui viennent aborder la notion d'organisation judiciaire, ils pourront alors faire référence à leur expérience personnelle.

Les élèves ont par ailleurs retranscrit les deux affaires présentées. Vous pouvez consulter ces travaux sur le [blog STMG](#). ↗



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.